

ENVOLE TOI VERS LA RÉUSSITE !

**SUPER
MONO**

AUTO MOTO ECOLE

LISTE DE NOS FORMATIONS
INFORMATIONS DÉTAILLÉES

PERMIS ET HANDICAP

COMMENT ÇA MARCHE ?

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

La visite médicale est une étape clé pour s'inscrire dans une auto-école spécialisée dans le handicap. C'est cette visite qui va vous permettre d'obtenir le certificat qui prouve que vous êtes apte à conduire.

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Deux conditions sont imposées pour les personnes en situation de handicap :

- Avoir l'âge minimum demandé pour passer le permis de conduire (17 ans pour le permis B)
- Avoir été reconnu « apte » par un médecin agréé du département lors d'une visite médicale

Notez que les personnes dont le taux d'invalidité est supérieur ou égale à 50% ne paieront pas les frais liés à cette visite médicale.

UNE VISITE MÉDICALE EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Voici les cas qui nécessitent une visite médicale :

- Vous avez une maladie incompatible avec la délivrance du permis
 - Vous passez le permis B ou A afin de conduire un véhicule aménagé pour un handicap
 - Vous passez le permis B ou A et vous souffrez d'une incapacité physique incompatible avec l'obtention du permis de conduire
 - Vous passez le permis B, B1, A, A1, A2 et vous disposez d'une pension d'invalidité militaire ou civile
 - Un examinateur vous demande de passer une visite médicale après l'examen du permis de conduire
- Les assurances ne couvrent pas les accidents causés par une personne souffrant d'une pathologie incompatible avec la conduite n'ayant pas passé de visite médicale.

LA RÉGLEMENTATION

La réglementation concernant les personnes en situation de handicap vis-à-vis du permis de conduire est très claire. Pour commencer, toutes les personnes en situation de handicap ou concernées par des pathologies handicapantes peuvent débuter ou reprendre une activité de conduite. Conduire permet aux personnes en situation de handicap de garder leur indépendance.

Néanmoins, comme expliqué dans l'article R. 412-6 du code de la route, tout conducteur, handicapé ou non, doit toujours être en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent. Le permis de conduire ne peut donc pas être délivré si la personne ne peut pas garantir sa sécurité et celle des autres usagers de la route.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Passer son permis et conduire avec un handicap soumet la personne concernée à certaines contraintes et des aménagements pourront être obligatoires dans le véhicule. Pour information, ces aménagements sont mis à disposition des personnes en situation de handicap par l'Etat.

Les aménagements et les décisions prises par le médecin agréé pourront varier en fonction du type de handicap.

On distingue trois types principaux :

- Handicap physique
- Handicap auditif
- Handicap visuel

Dans le cas d'un handicap physique, après une amputation, ou une lésion d'un ou plusieurs membres par exemple, l'avis favorable du médecin et des aménagements spécifiques dans le véhicule pourront maintenir la validité du permis de conduire.

Malheureusement, dans certains cas, il arrive que le handicap soit incompatible avec la conduite, dans ce cas, la personne ne pourra plus conduire.

Avec un handicap visuel, il faudra s'adapter au type de handicap. À titre d'exemple, certaines personnes souffrent d'une mauvaise vision de nuit, elles ne pourront donc conduire que de jour et il leur sera interdit de conduire la nuit.

Pour les handicaps auditifs, il est rare qu'ils entraînent une incompatibilité avec la conduite. Si l'avis du médecin est favorable, les candidats souffrant d'un handicap auditif pourront passer leur permis avec un interprète de la langue des signes par exemple.

Les épreuves peuvent donc facilement être aménagées pour ce type de handicap.

PERMIS ET HANDICAP CHEZ SUPER MONO

Notre centre de formation est dans la capacité de former des personnes en situation d'handicap en aménageant la formation. Seuls les handicaps compatibles avec la conduite d'un véhicule non aménager peuvent être pris en charge (sauf aménagement mineur type rétroviseur grand angle, véhicule en boîte automatique). Avec certificat de visite médical apte.

Si vous êtes en situation de handicap nécessitant une prise en charge autre que la nôtre :

- Nous pouvons vous orienter vers une auto-école spécialisée ;
- La MDPH peut vous aider financièrement ;
- La CEREMH (CEntre de REssources et d'Innovations Mobilité Handicap) peut vous accompagner pour favoriser la mobilité ;
- La société ACCES MOBILITÉ [4 CHEMIN DU PARC – 95480 PIERRELAYE 01 39 31 74 37] permet d'adapter votre véhicule en fonction de votre handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP

Pour toute création de dossier, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap pour étudier la faisabilité de votre projet de formation au permis de conduire :

M. LANJRI WALID
KINGSPERMIS@GMAIL.COM
01 40 07 03 15

MÉDIATEUR DU CNPA

[CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE]

En cas de besoin, vous pouvez faire appel à un médiateur.

M. le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile [CNPA]
50 rue Rouget de Lisle – 92158 SURESNES CEDEX
mediateur@mediateur-cnpa.fr



PARTENAIRES TERRITORIAUX

CEREMH - CENTRE DE RESSOURCES ET D'INNOVATION MOBILITÉ HANDICAP

Les compétences du CEREMH sont à votre service pour vous accompagner dans vos projets de mobilité à destination des personnes en situation de handicap.

Ils sont en mesure de vous proposer différentes formes d'accompagnement. Leur fonctionnement en LivingLab vous permet d'accéder à différentes ressources matérielles ou partenaires pour répondre complètement à vos besoins.

CEREMH

10-12 avenue de l'Europe,
78140 - Vélizy Villacoublay - France
contact@ceremh.org
01 39 25 49 87

L'AIDE FINANCIÈRE DE L'AGEFIPH

Les compétences du CEREMH sont à votre service pour vous accompagner dans vos projets de mobilité à destination des personnes en situation de handicap.

Ils sont en mesure de vous proposer différentes formes d'accompagnement. Leur fonctionnement en LivingLab vous permet d'accéder à différentes ressources matérielles ou partenaires pour répondre complètement à vos besoins.

CEREMH

10-12 avenue de l'Europe,
78140 - Vélizy Villacoublay - France
contact@ceremh.org
01 39 25 49 87

HANDI DRIVE

HANDI-DRIVE France et son réseau d'organisme de formation, vous aide et vous accompagne dans votre recherche de MOBILITE.

C'est un organisme spécialisé dans la formation des personnes atteintes d'un handicap.

HANDI DRIVE

78 AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES 75008 - PARIS - France
handidrivefr@gmail.com
www.handidrive.school
04 88 91 93 54

MDPH DE PARIS

Maison départementale des personnes handicapées de Paris

69 RUE DE LA VICTOIRE - 75009 PARIS

01 53 32 39 39

sur rendez-vous le mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

sans rendez-vous le lundi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

La MDPH est fermée le jeudi au public.



**LISTE DES MÉDECINS CONSULTANT EN CABINET
AGRÉÉS PAR LE PRÉFET DE POLICE**

Mise à jour : 01/12/2025

COMMUNE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
PARIS 75003	BERGUIG	Éric	55, boulevard Saint-Martin	01 42 77 19 70
	TRABELSI	Aurélie	55, boulevard Saint-Martin	01 42 77 19 70
	AZUELOS	Déborah	55, boulevard Saint-Martin	01 42 77 19 70
PARIS 75006	ABASSI	Emna	31 rue Saint Placide	09 55 60 67 32
	PONDAVEN	Hélène	45, rue de Fleurus	01 45 44 12 66
PARIS 75008	CALDAGUES	Christian	23, rue Clapeyron	01 43 87 28 30
PARIS 75007	YILDIZ	Joseph	72, bd Saint-Michel	06 12 60 45 53
PARIS 75009	DURAND-VIDAL	Annie	44-46, rue d'Amsterdam	01 42 81 93 33
	LATERRADE	Mathias	5, cité Condorcet	01 40 37 56 05
PARIS 75010	BEZANSON	Christophe	51, rue de l'Aqueduc	01 44 72 06 30
PARIS 75011	AZOT	Axelle	99, rue de Charonne	01 43 70 97 16
	ADELMASSY	Walid	80, rue de la Roquette	01 48 05 57 46
PARIS 75012	CHRETIEN	Claire	32, rue Paul Belmondo	01 53 82 31 61
PARIS 75013	PAK	Alireza	27, rue de l'Amiral Mouchez	01 45 80 47 22
	EMSCHWILLER	Patrick	87, boulevard de Port Royal	06 74 63 71 18
	BENARBIA	Yassine	85 Boulevard de Port-Royal	07 61 58 73 34
PARIS 75014	CHEVANNE	Dominique	26, rue du Cdt René Mouchotte	01 42 79 87 14
PARIS 75015	PERETOUT	Herve	47, rue Saint-Lambert	09 83 64 29 03
	BONIFACE	Xavier	223 rue Lecourbe	06 15 50 71 46
	SEBBAH	André	31, avenue Félix Faure	01 40 60 10 17
PARIS 75016	OHAYON	Simon	48 bis, rue des Belles Feuilles	06 58 80 18 38
	BERNARD	Sandra	34 avenue du Général Sarrail	01.87.44.24.24
	RICHTER	Dominique		06.80.42.96.76
	KESSOUS	Salomon	113 Avenue Victor Hugo	01.45.05.19.19
PARIS 75017	BERREBY	Laurent	21 bis, rue Galvani	01 40 68 72 03
	PICOT	Sofian	16, rue Saint Jean	07 62 97 77 88
	BOURADA	Karim	2. rue Francis Garnier	01 41 74 35 30
	HADDAD	Victor	83, avenue de Clichy	01 46 27 27 33
PARIS 75018	BOCCARA	Hector	17, rue de Clignancourt	01 42 55 98 25
	DIDI	Pascal	56, avenue de Saint-Ouen	01 46 27 96 98
	FITUSSI	Denis	151, boulevard Ney	01 42 28 08 99
PARIS 75019	MOUADDEN	Oussama	128. boulevard Mac Donald	01 41 74 88 30
	COURLAND	Joseph	13, avenue Secrétan	01 42 08 04 20
	WAJNSZTOK	Jacques	89, rue de l'Ourcq	01 40 35 24 43

**LISTE DES MÉDECINS CONSULTANT EN CABINET
AGRÉÉS PAR LE PRÉFET DE POLICE**

Mise à jour : 01/12/2025

PARIS 75020	DENOYELLE	Philippe	10, rue du Jourdain	01 47 97 25 19
EVRY 91000	MOUSSA	Hichem	5, rue de la clairière	07 76 96 06 87
	CHAAR	Abd-alsalam	203 rue Pierre et Marie Curie	07 67 08 00 70
CLICHY 92110	TOUITOU	Steve	13 avenue Claude Debussy	05 55 90 66 93
MONTRouGE 92120	MAMODALY	Loutfaly	20 rue de la république	06 75 86 56 56
LEVALLOIS-PERRET 92300	SASPORTAS	Raphael	54, rue Carnot	01 47 57 56 71
	MARCIANO	Sebastian	6, rue Hoche	01 88 59 08 88
BAGNOLET 93170	BISMUTH	Dan	150, rue Sadi Carnot	01 43 60 05 00
LA COURNEUVE 93120	EL MASSIOUI	Youssef	1, cour des Maraîchers	01 48 36 19 61
MONTREUIL 93100	DJIAN	Benjamin	107, boulevard de la Boissière	09 86 29 40 65
VALENTON 94460	BESSON	Gauthier	3 rue Émilien Michaud et Lucien Rabeux	01 45 10 80 00
	SAUVEPLANE	Manon		
	BASTIER-DAVID	Aurélia	2 rue Emilion Michaud et Lucien Rabeux	01 45 10 80 92
LE KREMLIN BICETRE 94270	HAMADEH	Hikmat	40, avenue Charles Gide	01 71 36 03 02
VILLEJUIF 94800	ING	Donatien	63-65, avenue Paul Vaillanrt Couturier	01 56 20 06 43
CHAUMONTEL 95270	HERAULT Yann-Philippe		Cabinet Médical Pean –Pôle de santé – Route Départementale 316	07 56 85 37 77
PONTOISE 95300			4, Place du Parc aux charettes	